Formulaire à retourner dûment complété à :
DDT de la Nièvre – Service économie agricole
Bureau des aides et des contrôles
2, rue des Pâtis BP 30 069
58 020 NEVERS CEDEX
***ou par* Courriel : ddt-pac@nievre.gouv.fr**

PACAGE :
Nom :
Commune :
Tel :
Courriel :

CAMPAGNE 2024

Demande de reconnaissance de cas de force majeure

Dérogation au respect de la BCAE 7 relative à la rotation des cultures sur les terres arables ET de l'écorégime

Je reconnais que les précipitations importantes de l'automne 2023 sur le département ont eu pour conséquence de rendre impossible le semis de cultures d'hiver initialement prévu.

Par conséquent, je rentre dans le cadre de la dérogation au respect de la norme BCAE 7 et/ou écorégime pour les parcelles suivantes, **comme déclaré dans mon RPG 2024** :

N° Ilôt	N° Parcelle	Surface (ha)	Culture d'hiver initialement envisagée	Culture implantée au printemps 2024

Transmettre une copie du registre parcellaire graphique lorsque la zone concernée par le bénéfice de la dérogation ne concerne pas en totalité la surface de la parcelle (délimiter en rouge la surface concernée)

Date : Signature (tous les associés si GAEC)

Cadre réservé à l'administration

Accord - **Refus** - **Cachet DDT Nièvre / Visa**

Décision le :